

# DECLARATION

## Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux INC Recouvrement du 31 octobre 2024

L'Ucanss, fédération des employeurs des organismes de Sécurité sociale, a annoncé aux OSN que les autorités de tutelle gardaient le silence, *qualifié d'explicite*, quant à la possibilité de reprendre les négociations sur la revalorisation de la valeur du point au titre de 2024 en gagées en décembre 2023 et aussitôt suspendues. L'année 2024 tire à sa fin et les négociations pour 2025 se profilent.

La FNPOS CGT se refuse à ce que l'année 2024 soit une année blanche pour les salariés de la Sécurité sociale qui n'ont pourtant pas démérité.

La FNPOS CGT tient à interpeller le membre du Comex de l'Ucanss que vous êtes sur l'insuffisance des salaires des agents de l'institution, certains maintenus dans la précarité :

Ceux aux ressources modestes voient leur rémunération complétée par une aide sociale pour finir le mois, en effet 25% des agents sont bénéficiaires de la prime d'activité ;

Pour améliorer leur quotidien nombreux autres sont contraints de recourir aux heures supplémentaires, au rachat de JRTT, voire même de cumuler les activités accessoires parfois sans autorisation.

Ils sont d'ailleurs malheureusement de plus en plus nombreux à quitter l'institution (-4160 en 3 ans).

1 agent sur 2 est pessimiste quant à son avenir professionnel au sein de son organisme et évoque la politique RH comme raison principale,

3 agents sur 4 ont une insatisfaction par rapport à la rémunération, presque autant d'insatisfaction pour les possibilités d'évolution.

Alors que les emplois sont à prédominance féminine à la Sécurité sociale, les femmes continuent d'être moins bien payées que les hommes et d'avoir moins accès au parcours professionnels notamment vers les postes d'encadrement.

Les résultats du baromètre social institutionnel sont sans équivoque, y compris concernant les conditions de travail, à savoir une charge de travail perçue comme importante avec pour raison principale le manque de moyens humains.

La FNPOS CGT dénonce depuis leur mise en place les COG successives qui saignent la Sécurité sociale.

Cette semaine l'Ucanss a conclu les négociations relatives à la classification, au système de rémunération et au déroulement de carrière au sein des organismes de Sécurité sociale. Contrairement à la communication affichée de l'Ucanss, son projet ne répondra pas aux attentes du plus grand nombre des personnels en place en matière d'évolution des carrières et de reconnaissance des compétences acquises, des qualifications et des diplômes, et encore moins à la question de l'augmentation du « pouvoir de vivre ».

A l'urgence du « pouvoir de vivre », le Comex de l'Ucanss répond par une aumône de 3 points soit 22,83 € bruts à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sous condition d'un accord majoritaire sur la classification.

M. IENTILE, que répondez-vous aux agents ?

Retour à l'ordre du jour de cette instance de concertation.

### 1. La mise en place du middle office à l'Urssaf

L'engagement pris à l'occasion de la COG d'une prise en charge complète du contact entrant (appel téléphonique, mail) de l'utilisateur, aboutissant à lui délivrer dès la première sollicitation une réponse complète à sa question / à sa problématique (traitement de bout en bout) ne doit pas se faire à marche forcée. S'agissant d'un virage culturel, il conviendrait de prendre le temps nécessaire à la formation et à l'accompagnement. Il conviendrait également de recourir davantage au volontariat et qu'il soit respecté, voire à des mesures incitatives. Nous y reviendrons à l'occasion des échanges.

### 2. La politique d'accueil des usagers de l'Urssaf

L'engagement pris à l'occasion de la COG d'un accueil physique davantage valorisé, plus particulièrement l'accueil sans rendez-vous, et l'engagement d'aller vers nos usagers va être accentué du fait de l'intégration du réseau à celui de France services. La FNPOS CGT défend un service public de qualité garanti par l'ouverture des accueils de proximité des différents sites de l'Urssaf tenus par ses agents sous contrat CDI et bien formés. Les maisons France services sont de l'affichage gouvernemental dans la logique de dématérialisation complète avec des réponses de premier niveau seulement. Nous considérons que l'expertise de l'Urssaf doit pouvoir être accessible sur l'ensemble du territoire. Nous y reviendrons dans nos échanges ultérieurs.

### Pour finir, la FNPOS CGT souhaite dénoncer la répression syndicale envers les militants CGT à l'Urssaf.

Avant l'été nous avons été alertés sur plusieurs situations locales où nos représentants rencontrent de plus en plus de difficultés pour exercer leur mandat. Mais le Rubicon de la répression syndicale a été franchi par l'Urssaf PACA.

La volonté de l'Urssaf PACA de masquer ses négligences et sa volonté de bâillonner le syndicat CGT l'a conduite à engager une procédure de licenciement à l'encontre de deux de nos militants leur reprochant un accès à des données prétendument confidentielles. Cette consultation dans le cadre de leur mandat et le fait qu'ils aient respectées les procédures internes en la matière vient corroborer leur statut de lanceurs d'alerte.

Ce qui leur est reproché, en vérité, c'est leur engagement syndical, leur volonté d'exercer leurs mandats et de faire respecter les droits des salariés de l'Urssaf PACA.

Nous ne sommes pas dupes. Ce sont leurs démarches pour faire respecter le code du travail, pour lutter contre le harcèlement, la discrimination et pour défendre et développer les droits des salariés qui dérange la Direction de l'Urssaf PACA. Vous-même, M. IENTILE, l'aviez pointé en nous sollicitant au début de l'été face à situation qui vous semblait problématique. Alors même que nous avons évoqué des solutions d'apaisement vos équipes constituaient un dossier à charge contre nos camarades permettant à la direction locale d'exercer une répression impitoyable.

Entre vos actes et vos paroles nous constatons un fossé qui nous questionne sur la sincérité de votre démarche et compromet notre confiance pour mener un dialogue constructif avec la direction nationale.

Au-delà des mobilisations syndicales et politiques, la FNPOS CGT continuera de soutenir ses militants et les accompagnera lors de toutes les procédures jugées utiles au civil comme au pénal.